



**CPAS**  
**OCMW**  
Gemeente Oudergem  
Commune d'Auderghem

**Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale**  
**Centre public d'Action sociale d'Auderghem**

**Note de politique générale**

# **BUDGET 2025**

**Le présent document est adopté conformément  
à l'article 88, 1<sup>er</sup> de la loi organique du 8 juillet 1976  
des centres publics d'action sociale**

Jean-Claude VITOUX  
Président du CPAS d'Auderghem

## **TABLE DES MATIERES**

1	PREAMBULE.....	3
2	INTRODUCTION .....	4
3	ELEMENTS CLEFS DU BUDGET 2025 .....	6
3.1	Evolution de l'intervention communale.....	6
3.2	Charges du personnel, de fonctionnement et de redistribution .....	6
3.3	Charges d'emprunt.....	7
3.4	Evolution des recettes et dépenses .....	7
4	Eléments contextuels du budget.....	9
4.1	Les Services sociaux .....	9
4.2	La Résidence Reine Fabiola (RRF).....	10
4.3	Modernisation informatique et digitalisation.....	10
4.4	Le défi financier.....	11

# 1 PREAMBULE

Selon les articles 1<sup>er</sup> et 2 de la loi organique du 8 juillet 1976, les CPAS ont pour mission d'assurer l'aide sociale permettant à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Au CPAS d'Auderghem, l'aide sociale est mise en œuvre dans différents domaines d'action sociale :

- L'octroi d'un revenu d'intégration sociale (RIS) aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes ou ne sont pas en mesure de se les procurer par leurs efforts personnels ou par d'autres moyens (appel à la solidarité familiale par exemple),
- L'aide sociale financière pour les personnes qui n'entrent pas dans les conditions pour pouvoir bénéficier du RIS,
- L'aide aux jeunes et aux étudiants,
- L'insertion socioprofessionnelle,
- La médiation de dettes,
- L'aide en matière d'énergie,
- La participation sociale et l'accès à la culture (via l'Article 27),
- L'aide aux enfants dans la cadre de la lutte contre la pauvreté infantile,
- L'aide à domicile,
- Les logements de transit et d'accueil ILA,
- L'hébergement au sein de le Résidence Reine Fabiola (MR-MRS).

## 2 INTRODUCTION

Depuis 2020, le CPAS a entamé un long chemin traversant plusieurs situations sociales difficiles : la Crise du COVID-19, l'arrivée d'un centre d'accueil du Samu social, la Crise énergétique, la Crise ukrainienne.

Même si ces crises semblent derrière le dos, le Centre et son personnel restent sous pression.

Au travers de ces crises, l'administration s'est renforcée et a opté pour une méthode de management dynamique basée sur 2 axes :

- Analyse des risques et Proactivité
- Gestion des incidents et Réaction

Cette méthode permet à l'administration d'appréhender avec efficacité les périodes difficiles où se multiplient les crises, les problèmes sociaux, l'évolution de la précarité.

Sur le plan social, le CPAS est passé d'un volume d'aides financières (RIS et ERIS) mensuelles moyennes octroyées de 529 personnes, en novembre 2019, à 812 personnes, en novembre 2024. Il s'agit d'une augmentation de près de 40% sur la durée de la mandature 2019-2024.

Il est également à souligner que durant les crises successives les pouvoirs publics régionaux, fédéraux ainsi que la Commune soutenaient de manière significative les CPAS. Mais ce soutien s'est réduit à peu de chagrin au fil des années mettant les CPAS une fois de plus sous pression financière et en porte-à-faux avec une situation de paupérisation qui s'est cristallisée.

Comme les autres CPAS, en 2024, le CPAS d'Auderghem a perdu des subventions obtenues au regard des crises devenues persistantes :

- Subvention crise énergétique via Cocom : - 220.000 €
- Subvention énergie via SPP Intégration sociale : - 138.230,51 €
- Subvention spécifique pour faire face aux différentes crises via Commune : - 350.000 €

En 2025, le CPAS perdra également :

- Subvention COCOM « projets spécifique » : - 87.200 €
- Subvention régionale « Ukrainien » : - 218.000 €
- Subvention Redi via SPP Intégration sociale : - 180.000 €

En 2025, seules 2 subventions particulières restent, du fait d'être des projets mis en œuvre sur deux exercices budgétaires (2024 – 2025) :

- Subvention E-Inclusion : 120.000 €
- Subvention Bruxelles-Environnement « Action climat » : 75.000 €

En 2026, ils risquent donc également de disparaître.

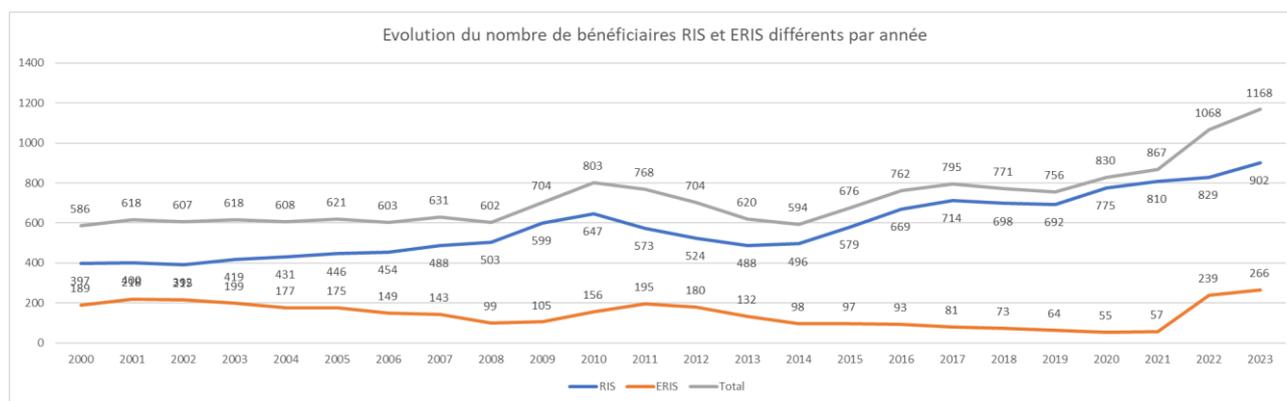
Certains moyens financiers structurels sont cependant améliorés car liés au nombre de bénéficiaires en augmentation comme le frais pour gestion de dossier.

Cette situation de précarisation financière implique une sollicitation toujours plus importante en dotation communale. Il est à souligner que la Commune d'Auderghem joue pleinement son rôle et soutient le CPAS ainsi que les projets qu'il mène.

Sur le plan social, depuis 2019, le tableau ci-dessous montre l'évolution mensuelle de la population bénéficiaire du RIS et de l'ERIS du CPAS d'Auderghem :

Pers. différentes pas mois													Moyenne
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
RIS 2019	482	481	485	491	493	491	497	502	500	491	486	486	<b>490</b>
ERIS 2019	47	45	44	46	48	46	48	48	48	44	43	42	<b>46</b>
<b>TOTAL 2019</b>	<b>529</b>	<b>526</b>	<b>529</b>	<b>537</b>	<b>541</b>	<b>537</b>	<b>545</b>	<b>550</b>	<b>548</b>	<b>535</b>	<b>529</b>	<b>528</b>	<b>536</b>
RIS 2020	500	498	525	523	535	536	519	512	520	529	542	542	<b>523</b>
ERIS 2020	42	44	46	48	48	45	43	40	41	40	40	40	<b>43</b>
<b>TOTAL 2020</b>	<b>542</b>	<b>542</b>	<b>571</b>	<b>571</b>	<b>583</b>	<b>581</b>	<b>562</b>	<b>552</b>	<b>561</b>	<b>569</b>	<b>582</b>	<b>582</b>	<b>567</b>
RIS 2021	548	557	562	568	572	578	553	573	574	566	571	584	<b>567</b>
ERIS 2021	42	40	41	43	44	44	43	42	41	37	40	45	<b>42</b>
<b>TOTAL 2021</b>	<b>590</b>	<b>597</b>	<b>603</b>	<b>611</b>	<b>616</b>	<b>622</b>	<b>596</b>	<b>615</b>	<b>615</b>	<b>603</b>	<b>611</b>	<b>629</b>	<b>609</b>
RIS 2022	569	570	581	571	564	566	564	560	579	587	584	578	<b>573</b>
ERIS 2022	44	44	79	141	153	148	145	143	147	153	158	160	<b>126</b>
<b>TOTAL 2022</b>	<b>613</b>	<b>614</b>	<b>660</b>	<b>712</b>	<b>717</b>	<b>714</b>	<b>709</b>	<b>703</b>	<b>726</b>	<b>740</b>	<b>742</b>	<b>738</b>	<b>699</b>
RIS 2023	574	576	590	593	600	597	597	607	639	660	642	643	<b>610</b>
ERIS 2023	162	167	172	161	166	160	156	166	168	168	172	176	<b>166</b>
<b>TOTAL 2023</b>	<b>736</b>	<b>743</b>	<b>762</b>	<b>754</b>	<b>766</b>	<b>757</b>	<b>753</b>	<b>773</b>	<b>807</b>	<b>828</b>	<b>814</b>	<b>819</b>	<b>776</b>
RIS 2024	587	620	652	682	670	663	684	635	659	636	650		<b>649</b>
ERIS 2024	178	178	143	155	154	150	150	178	168	146	162		<b>160</b>
<b>TOTAL 2024</b>	<b>765</b>	<b>798</b>	<b>795</b>	<b>837</b>	<b>824</b>	<b>813</b>	<b>834</b>	<b>813</b>	<b>827</b>	<b>782</b>	<b>812</b>		<b>809</b>

Cette évolution du nombre de bénéficiaires est également à prendre en considération au niveau annuel car elle donne une image sur le mouvement de dossiers « entrants » et « sortants » au CPAS. Le tableau ci-dessous montre les bénéficiaires différents du RIS et de l'ERIS depuis 2000 à 2023 (Source SPP Intégration sociale)



On constate clairement en matière de RIS que la crise COVID a structurellement marqué l'orientation d'une partie de la population vers le CPAS avec une augmentation annuelle de 300 personnes entre 2021 et 2023 et cette situation persiste avec une légère hausse qui se maintient encore en cette fin d'année 2024.

En matière d'ERIS, 2022 a été marqué par la prise en charge des réfugiés Ukrainiens qui gardent le statut de protection européenne jusqu'au 4 mars 2026<sup>1</sup>. Cette évolution se caractérise pour une augmentation de 200 personnes.

Ces augmentations ont un impact important en termes de charge de travail sur les travailleurs sociaux et administratifs du CPAS.

Si la perspective d'une réforme fédérale du chômage arrivait à se confirmer, avec un déplacement des bénéficiaires du chômage vers les CPAS, il deviendra inévitable de repenser le CPAS et son organisation afin de répondre à ce qui sera la crise ultime du CPAS. En effet, si le CPAS d'Auderghem a pu, avec ses ressources, faire face aux différentes crises des années 2020 à 2023, cette énième crise amènera un nombre significatif de nouveaux bénéficiaires amenant inexorablement à repenser l'organisation du CPAS.

<sup>1</sup> <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2024/06/25/ukrainian-refugees-council-extends-temporary-protection-until-march-2026/>

De manière globale, il est à tenir compte, dans ce budget 2025, de l'augmentation des dépenses de personnel essentiellement liée aux multiples indexations ainsi que des révisions barémiques issues du Comité C régional.

Les multiples indexations touchent également les aides sociales RIS et ERIS qui engendrent une forte augmentation de ces dépenses mais également des recettes qui y sont liées. Cela induit de fait une intervention plus importante de la Commune dans la part de « 35 % » des recettes du RIS.

Outre l'augmentation de nombre de bénéficiaires, ces raisons marquent l'augmentation significative des dépenses et des recettes du CPAS d'Auderghem.

## 3 ELEMENTS CLEFS DU BUDGET 2025

Le CPAS présente un budget en équilibre qui respecte l'ordonnance de la Région.

Pour les détails techniques, il est référé au budget et aux différentes annexes.

### 3.1 Evolution de l'intervention communale

0020 (Recettes)	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
Contribution dans les charges d'intérêts	- €	- €	- €	191.362,64 €	184.714,70 €	178.519,24 €	170.354,26 €
Contribution spécifique	- €	134.441,69 €	253.251,33 €	513.795,03 €	441.697,04 €	653.426,52 €	537.548,46 €
Dotation communale	5.708.119,68 €	5.944.340,84 €	5.919.441,48 €	6.210.525,56 €	7.076.639,94 €	7.372.408,80 €	9.197.331,23 €
Contribution spécifique	- €	300.000,00 €	- €	- €	350.000,00 €	0	0
Total de l'intervention communale	5.708.119,68 €	6.378.782,53 €	6.172.692,81 €	6.915.683,23 €	8.053.051,68 €	8.204.354,56 €	9.905.233,95 €
<b>BUDGET TOTAL (Dépenses)</b>	<b>18.016.787,77 €</b>	<b>18.157.203,94 €</b>	<b>18.829.687,63 €</b>	<b>19.618.964,70 €</b>	<b>23.917.463,96 €</b>	<b>27.529.072,12 €</b>	<b>30.352.445,38 €</b>

Les subsides régionaux et fédéraux ne suffisent pas à financer les obligations légales qui incombent au CPAS. L'intervention communale apporte l'appoint indispensable à la mise en œuvre d'une politique sociale adaptée à la population fragilisée et précarisée de la commune d'Auderghem.

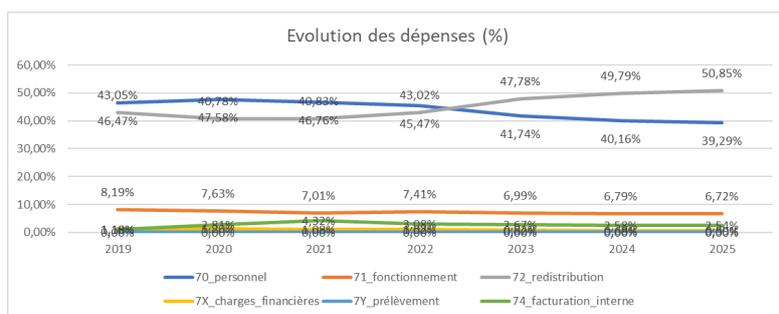
L'intervention communale est majorée en 2025 des pourcentages d'augmentation visés dans la circulaire budgétaire régionale ainsi que des subsides rétrocédés relatifs aux accords sociaux Comité C.

L'intervention communale extrait par ailleurs de la dotation communale la contribution dans les charges d'intérêts liées à la rénovation de la Résidence Reine Fabiola pour un montant de 170.354,26 € ainsi que la rétrocession des subventions régionales pour la charge de personnel de 537.548,46 €.

### 3.2 Charges du personnel, de fonctionnement et de redistribution

Tout au long de la mandature, le budget du CPAS a été élaboré avec rigueur quant aux dépenses de personnel et de fonctionnement tout en privilégiant la redistribution, à savoir l'aide sociale.

Recettes	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
60 prestations	2.125.066,27 €	2.288.582,80 €	2.082.142,71 €	2.143.996,31 €	2.401.730,65 €	2.630.773,95 €	2.748.644,79 €
61 transferts	15.690.387,46 €	15.352.381,97 €	15.889.672,05 €	16.854.843,74 €	21.075.082,12 €	23.939.871,35 €	26.778.984,66 €
62 produits financiers	4.450,00 €	4.300,00 €	4.300,00 €	4.300,00 €	4.300,00 €	5.315,30 €	6.715,30 €
64 facturation_interne	196.884,04 €	511.939,17 €	843.572,87 €	615.824,65 €	638.445,88 €	710.822,22 €	772.082,53 €
65/67 total	18.016.787,77 €	18.157.203,94 €	18.829.687,63 €	19.618.964,70 €	24.119.558,65 €	27.286.782,82 €	30.306.427,28 €
<b>BVO N°</b>	<b>105,16%</b>	<b>100,78%</b>	<b>103,70%</b>	<b>104,19%</b>	<b>122,94%</b>	<b>113,13%</b>	<b>111,07%</b>
Dépenses	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
70 personnel	8.281.464,08 €	8.665.763,84 €	9.122.201,45 €	9.086.684,27 €	9.983.311,73 €	11.054.499,56 €	11.925.732,29 €
71 fonctionnement	1.459.550,06 €	1.388.871,34 €	1.367.336,11 €	1.481.195,77 €	1.671.258,54 €	1.869.066,24 €	2.040.453,40 €
72 redistribution	7.672.864,40 €	7.426.554,26 €	7.965.666,29 €	8.598.338,29 €	11.428.685,23 €	13.706.399,87 €	15.433.673,92 €
7X charges financières	210.612,02 €	218.214,96 €	211.269,10 €	203.321,78 €	195.762,58 €	188.284,23 €	180.503,24 €
7Y prélèvement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74 facturation_interne	196.884,04 €	511.939,17 €	843.572,87 €	615.824,65 €	638.445,88 €	710.822,22 €	772.082,53 €
75/77 total	17.821.374,60 €	18.211.343,57 €	19.510.045,82 €	19.985.364,76 €	23.917.463,96 €	27.529.072,12 €	30.352.445,38 €
<b>BVO N°</b>	<b>105,41%</b>	<b>102,19%</b>	<b>107,13%</b>	<b>102,44%</b>	<b>119,67%</b>	<b>115,10%</b>	<b>110,26%</b>



### 3.3 Charges d'emprunt

		Remboursement intérêts					
		Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
1040/2110001	Secrétariat	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1240/2110001	Patrimoine privé	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1360/2110001	Parc automobile	- €	- €	- €	- €	- €	853,49 €
8320/2110001	Service social	58,22 €	29,66 €	- €	- €	- €	- €
8341/2110001	Maison de repos	197.684,37 €	86.496,97 €	18.058,70 €	194.762,58 €	187.284,23 €	178.649,75 €
		197.742,59 €	86.526,63 €	18.058,70 €	194.762,58 €	187.284,23 €	179.503,24 €

		Remboursement capital					
		Compte 2020	Compte 2021	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
1040/9110051	Secrétariat	2.248,07 €	2.315,52 €	2.384,98 €	- €	- €	- €
1240/9110051	Patrimoine privé	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1360/9110051	Parc automobile	- €	- €	- €	- €	- €	5.038,69 €
8320/9110051	Service social	701,00 €	736,05 €	- €	- €	- €	- €
8341/9110051	Maison de repos	197.749,91 €	200.662,58 €	197.060,53 €	202.094,69 €	187.192,83 €	194.943,21 €
		200.698,98 €	203.714,15 €	199.445,51 €	202.094,69 €	187.192,83 €	199.981,90 €

### 3.4 Evolution des recettes et dépenses

#### Service d'exploitation

Fonctions		Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023	Budget 2024 (initial)	Budget 2025
Adm. Générale (1230)	R:	228.851,05 €	156.867,98 €	145.833,74 €	159.100,00 €	169.200,00 €
	D:	2.427.408,20 €	2.609.494,96 €	2.609.494,96 €	14.796,99 €	3.557.626,09 €
	-	2.198.557,15 €	2.452.626,98 €	2.463.661,22 €	144.303,01 €	3.388.426,09 €
Patrimoine privé (1290)	R:	2.096,22 €	3.166,82 €	2.928,25 €	4.000,00 €	6.000,00 €
	D:	7.982,56 €	10.569,13 €	10.569,13 €	227.525,77 €	12.811,79 €
	-	5.886,34 €	7.402,31 €	7.640,88 €	223.525,77 €	6.811,79 €
Services généraux (1310)	R:	474.842,76 €	200.489,26 €	222.096,89 €	201.054,78 €	697.691,59 €
	D:	500.709,23 €	225.686,42 €	225.686,42 €	77.720,22 €	326.142,49 €
	-	25.866,47 €	25.197,16 €	3.589,53 €	123.334,56 €	371.549,10 €

Aides sociales (8320)	R:	6.516.978,70 €	9.090.690,54 €	11.401.727,90 €	11.550.099,10 €	12.150.275,06 €
	D:	9.316.858,27 €	11.862.990,70 €	11.862.990,70 €	43.387,25 €	16.829.195,27 €
	-	2.799.879,57 €	2.772.300,16 €	461.262,80 €	11.506.711,85 €	4.678.920,21 €
Maisons de repos (8341)	R:	3.653.415,09 €	3.745.448,92 €	4.820.987,68 €	4.107.219,88 €	4.379.384,90 €
	D:	4.312.845,43 €	4.285.276,33 €	4.285.276,33 €	60.000,00 €	5.424.569,45 €
	-	659.430,34 €	539.827,41 €	535.711,35 €	4.047.219,88 €	1.045.184,55 €
Aides familiales (8441)	R:	345.773,93 €	247.609,26 €	410.706,56 €	359.054,00 €	362.054,00 €
	D:	621.411,30 €	618.374,13 €	618.374,13 €	733.910,96 €	797.477,94 €
	-	275.637,37 €	370.764,87 €	207.667,57 €	374.856,96 €	435.423,94 €
repas à domicile (8446)	R:	51.968,80 €	41.760,00 €	55.611,00 €	359.054,00 €	60.500,00 €
	D:	56.583,80 €	45.741,61 €	45.741,61 €	66.500,00 €	67.330,00 €
	-	4.615,00 €	3.981,61 €	9.869,39 €	292.554,00 €	6.830,00 €
service de nettoyage(8448)	R:	4.774,06 €			60.500,00 €	- €
	D:	121.195,30 €	140.137,61 €	140.137,61 €	159.624,06 €	170.336,63 €
	-	116.421,24 €	140.137,61 €	140.137,61 €	99.124,06 €	170.336,63 €
Service de réinsertion socio-professionnelle (84492)	R:	349.531,27 €	515.719,06 €	933.549,64 €	- €	1.416.315,70 €
	D:	743.133,89 €	1.009.698,70 €	1.009.698,70 €	1.659.364,20 €	1.753.528,86 €
	-	393.602,62 €	493.979,64 €	76.149,06 €	1.659.364,20 €	337.213,16 €
Médiation de dettes (84496)	R:	161.411,80 €	121.437,73 €	281.707,56 €	1.353.616,47 €	276.919,08 €
	D:	56.583,80 €	108.572,05 €	108.572,05 €	401.147,09 €	430.471,33 €
		104.828,00 €	12.865,68 €	173.135,51 €	952.469,38 €	153.552,25 €

## Service d'investissement

Les investissements de 2025, ainsi que leurs sources de financement sont repris dans le tableau distinct, annexé au budget.

Fonctions		Compte 2021	Compte 2022	Compte 2023	Budget 2024 (initial)	Budget 2025
Adm. Générale (1230)	R:			- €	37.000,00 €	50.000,00 €
	D:	7.112,82 €	30.241,00 €	27.488,96 €	37.000,00 €	52.400,00 €
	-	7.112,82 €	30.241,00 €	27.488,96 €	- €	2.400,00 €
Patrimoine privé (1290)	R:	- €	- €	- €	- €	- €
	D:	24.999,31 €	- €	- €	- €	1.000,00 €
	-	24.999,31 €	- €	- €	- €	1.000,00 €
Parc automobile (1360)	R:		32.741,51 €	- €	- €	- €
	D:		52.153,00 €	- €	- €	- €
		- €	19.411,49 €	- €	- €	- €
Aides sociales (8320)	R:	- €	- €	- €	- €	- €
	D:	- €	- €	- €	- €	- €
		- €	- €	- €	- €	- €

Ateliers sociaux (83356)	R:	- €	- €	- €	- €	- €
	D:	- €	- €	- €	1.000,00 €	500,00 €
		- €	- €	- €	- 1.000,00 €	- 500,00 €
Maisons de repos (8341)	R:			- €	825.900,00 €	492.342,48 €
	D:	152.127,29 €	245.802,16 €	227.874,86 €	1.025.592,83 €	515.192,48 €
		- 152.127,29 €	- 245.802,16 €	- 227.874,86 €	- 199.692,83 €	- 22.850,00 €
Habitations sociales (9220)	R:	- €	- €	- €	- €	- €
	D:	18.964,15 €	- €	- €	- €	- €
		- 18.964,15 €	- €	- €	- €	- €

## Remboursement de la dette

Fonctions	Compte 2021	Compte 2022 (initial)	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
Adm. Générale (1230)	2.315,52 €	2.384,98 €	- €	- €	- €
Patrimoine privé (1290)	- €	- €	- €	- €	- €
Parc automobile (1360)	- €	- €	- €	- €	5.038,69 €
Aides sociales (8320)	736,05 €	- €	- €	- €	- €
Maisons de repos (8341)	200.662,58 €	197.060,53 €	202.094,69 €	187.192,83 €	194.943,21 €
	<b>203.714,15 €</b>	<b>199.445,51 €</b>	<b>202.094,69 €</b>	<b>187.192,83 €</b>	<b>199.981,90 €</b>

# 4 ELÉMENTS CONTEXTUELS DU BUDGET

## 4.1 Les Services sociaux

Les services sociaux ont pour mission de garantir que toutes les personnes se présentant dans nos services puissent vivre selon les critères de dignité humaine, conféré par l'article 1er de la Loi Organique des CPAS de 1976.

Cette mission passe en premier lieu par l'écoute, la compréhension, l'anamnèse de toutes les situations sociales qui nous sont exposées et la tentative d'y répondre en mobilisant tous les moyens qui sont à dispositions du CPAS.

L'activité du CPAS est organisée concrètement par une première ligne d'assistants sociaux au sein du Service social général et de la Cellule jeunes. Une deuxième ligne est assurée par des assistants sociaux spécialisés : Insertion, Logement, Energie, Hébergement de personnes âgées, Aides à domicile.

Avec l'évolution des publics, il est devenu important de revoir la manière d'entrer en contact avec les personnes. Une importance toute particulière a été donnée de repenser l'accueil des personnes en demande d'aide et à la disponibilité de nos services. Initié en 2024, le CPAS poursuivra en 2025 la mise en œuvre d'une approche innovante au travers du projet de service dédié à l'alimentation, la restauration, la participation et l'activation sociale (SARPAS).

Il s'agit, pour rappel, d'une approche qui vise la création de lieux de lien social, en relation avec le CPAS, mais non étiqueté « CPAS », qui peuvent faciliter la détection de problématiques de non-recours au droit. Ainsi les salles Paradisiens et Houlette sont d'ores et déjà des lieux identifiés comme porteurs d'activités sociales diverses (salle utilisées et occupées par diverses structures et associations de la commune). Ces lieux vont être encore plus utilisés et valorisés en y augmentant les activités sociales y organisées. Les objectifs opérationnels seront de :

- Favoriser le lien social ;
- Favoriser l'accès à l'alimentation de qualité auprès de la population auderghemoise ;
- Détecter des situations de non recours aux droits ;
- Renforcer les liens entre les problématiques sociales et de santé.

Ces projets étaient fortement subventionnés en 2023 et 2024 par des subventions régionales et fédérales. L'absence de renouvellement des subventions dans le contexte de changement des gouvernements a mis en péril la prolongation des projets. Mais grâce au soutien de la Commune via la dotation communale, les initiatives au bénéfice des citoyens auderghemois continueront en 2025.

## **4.2 La Résidence Reine Fabiola (RRF)**

Depuis la crise sanitaire Covid-19, la Résidence Reine Fabiola a connu une forte pression tant sur les collaborateurs que sur son fonctionnement. Heureusement, les différentes campagnes de vaccination ont été efficaces pour préserver un maximum les résidents et permettre à la Résidence de retrouver un fonctionnement habituel. Les services de la Résidence sont pleinement opérationnels et permettent de répartir en 2025 avec des équipes complètes.

2025 sera essentiellement marqué par l'aboutissement des travaux d'agrandissement et d'embellissement avec la nouvelle cafétéria et le nouveau jardin d'agrément dédiés aux personnes désorientées.

Il est également à noter que 2025 et 2026 seront aussi ponctués par la modernisation des chambres avec l'installation en 2 vagues de nouvelles télévisions et de nouveaux frigos dans les chambres.

## **4.3 Modernisation informatique et digitalisation**

Suite à la crise COVID-19 et l'instauration du télétravail, le CPAS a opéré une première transition en remplaçant les anciens ordinateurs fixes par des ordinateurs portables. Cette transition a permis de réaliser une modernisation du parc informatique du CPAS qui se poursuit avec les renouvellements annuels des ordinateurs arrivés en fin de vie. Un cycle de 4 à 5 ans est établi pour assurer un parc informatique performant. Les ordinateurs remplacés seront mis à disposition pour des formations, des recrutements ainsi que garantir un stock de roulement en cas de réparation. Comme pour les ordinateurs fixes, une collaboration avec les opérateurs de recyclage ou de reconditionnement reste privilégiée.

Suite à près de 3 ans d'élaboration, le projet WePulse de la Région bruxelloise a pris forme par le biais des conventions avec le Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales (FRBRTC) ainsi qu'IRISTeam (ASBL de PARADIGM, ex-CIRB). 2025 sera l'année de passage à la phase opérationnelle permettant l'adhésion et l'acquisition des logiciels métiers choisis (RH Soft, RH Hard, Social, Finance). Le projet est suivi par les services concernés du CPAS.

## 4.4 Le défi financier

Si le CPAS d'Auderghem est avant tout une institution sociale, il y a lieu, également, de prendre en compte les aspects financiers. Depuis longtemps, les CPAS sont pointés du doigt pas leur coût en oubliant trop souvent qu'ils ne sont pas générateurs de recettes propres et qu'ils se doivent de répondre aux besoins sociaux au jour le jour. L'obligation qui leurs incombe est d'assurer une bonne allocation des moyens dont ils disposent.

Le CPAS d'Auderghem, depuis plusieurs années, monitoré ses dépenses avec une attention particulière sur les dépenses sociales et les dépenses en frais de personnel. Quant aux dépenses de fonctionnements, le CPAS assure la réalisation des dépenses conformément au budget et aux inscriptions comptables.

Pour le budget 2025, il est à constater que le CPAS démontre encore sa rigueur et maintient une politique de rationalisation de frais de fonctionnement tout en veillant au bon fonctionnement de l'administration.

En termes de perspective, il est à noter qu'à situation continue, les frais de fonctionnement seront impactés en 2026 avec la mise en œuvre des nouveaux logiciels informatiques comme cela est prévu dans le plan triennal 2025 - 2027.

En 2025, force est de constater que le seuil de 50 % du budget affecté à l'aide des citoyens auderghemois est atteint. Comme l'ensemble de la mandature, en 2025, les frais de fonctionnement restent également inférieurs à 10% du budget.

